

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de Paspébiac adoptera le budget pour l'exercice financier 2020 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 lors d'une **séance extraordinaire qui aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à 19h à la salle municipale** située au 1^{er} étage de l'Hôtel de ville, 5 Gérard-D. Lévesque Est à Paspébiac.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Paspébiac, le 10 décembre 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.



Annie Chapados
Greffière-adjointe